



ST. JEROME'S UNIVERSITY

St. Jerome's University in the University of Waterloo

Department of Italian and French Studies

FR251 Fall 2019

French Language 2: Module 1

MW 1– 2:20 (SJ1 3027)

Professeure : Kerry Lappin-Fortin
Bureau : Sweeney Hall 2013
Téléphone : (519) 884-8111 x28278
Disponibilité : lundi, mercredi 14h30-16h30 et sur rendez-vous
Courriel : klappinf@uwaterloo.ca

Prérequis

FR 192B

Description et objectifs

L'objectif principal du cours est de continuer le perfectionnement de votre expression écrite française par la grammaire et la composition. Vous apprendrez à manier correctement divers éléments grammaticaux et structuraux pour ensuite en faire une application exacte dans une variété de textes écrits.

À la fin de ce cours, les étudiant.e.s :

- A. Auront amélioré leurs connaissances grammaticales ;
- B. Auront rédigé un compte rendu critique de film et un essai argumentatif pour parfaire leur expression écrite ;
- C. Auront développé leur compréhension et leur expression orales.

Manuel obligatoire

- Ollivier et Beaudoin, *Grammaire française*, 6^e édition (GF dans le plan du cours)

Ressources recommandées

- *Antidote* (français) - ce logiciel est disponible au laboratoire de langue (ML110) et dans la salle Pierre-Dubé (ML355)
- *Le Petit Robert* ou *Le petit Larousse*
- *Dictionnaire bilingue Oxford-Hachette* ou *Collins-Robert* (français-anglais)

Évaluation

Évaluation	Date de l'évaluation	Valeur
3 tests de grammaire	Semaines 4, 8, 12 (cours du mercredi)	3 x 10 = 30%

Évaluation	Date de l'évaluation	Valeur
Compte rendu critique de film	Sem. 6 : mercredi 9 octobre	15%
Essai argumentatif	Sem. 11 : mercredi 20 novembre	15%
Participation en classe	Durée du cours	10%
Examen final (2 heures)	Date à déterminer	30%
Total		100%

Tests de grammaire

Il y aura trois tests de 50 minutes ciblant des points grammaticaux spécifiques et reprenant les types d'exercices faits à la maison et/ou en classe. *Il n'y aura pas de tests de rattrapage sans raison valable.

Compte rendu critique de film

Une analyse structurée de 500 mots (2 pages, police 12, double interligne) sur un film choisi parmi une sélection de films francophones. Vous serez évalués selon les critères suivants : la structure et le contenu du compte rendu critique, l'emploi du vocabulaire approprié au cinéma, la précision linguistique. Des consignes plus précises seront données en classe et sur Learn. Note : La professeure met à votre disposition sa collection de DVDs et vous invite à assister à la SOIRÉE CINÉ à SJU le 30 septembre !

Essai argumentatif

Une composition de 550-600 mots sur un sujet d'actualité controversé. Vous serez évalués selon les critères suivants : la structure et le contenu de l'essai argumentatif, la capacité de présenter des arguments logiques et clairs, la qualité du français (style, richesse lexicale, précision linguistique), les étapes de la rédaction. Des consignes plus précises seront données en classe et sur Learn.

Participation

Il ne suffit pas de venir en classe pour avoir les 10% : en plus d'être présent, il faut participer régulièrement et activement aux discussions en classe, ainsi qu'aux étapes préparatoires des travaux écrits (remue-méninges, exercices de composition et de correction en binôme, etc.).

Examen final

La période d'examen aura lieu du 6 au 21 décembre, 2019. L'horaire sera affiché en ligne vers la sixième semaine de cours. Aucune modification de date d'examen ne sera permise pour des raisons de voyage.

Dates importantes

Début des cours	le 4 septembre
Dernier jour pour s'inscrire au cours	le 17 septembre
Congé de l'Action de Grâce et Semaine d'étude	du 14 au 18 octobre
Dernier jour pour laisser tomber un cours et recevoir un WD	le 19 novembre
Fin des cours	le 02 décembre

Plan du cours

Semaine	Date	Matière Thème	Lectures à faire	Évaluations
1	Le 4 sept.	Introduction au cours ; la phrase, les parties du discours.	GF, Ch 1	
2	Sem. du 9 septembre	Le nom (genre, nombre, fonctions).	GF, Ch 2	
3	Sem. du 16 septembre	Les pronoms personnels ; Le compte rendu du film : vocabulaire utile.	GF, Ch 5	
4	Sem. du 23 septembre	Les pronoms (suite) ; Le compte rendu critique de film : structure et éléments clés.	GF, Ch5	Test no 1 mercredi (10%) (50 minutes)
5	Sem. du 30 septembre	Les prépositions ; Le compte rendu de film* SOIRÉE CINÉ LUNDI 18 h !	GF, Ch 11	*Apportez votre brouillon lundi 7 oct. !
6	Sem. du 7 octobre	C.r.c. : corrections réciproques* Survol du système verbal ; Le futur simple, antérieur	GF, Ch 14 GF, Ch 19	Remise du compte rendu mercredi (15%)
	Sem. du 14 octobre	CONGÉ : L'Action de Grâce et semaine d'étude (pas de cours)		
7	Sem. du 21 octobre	Le conditionnel, le cond. passé ; Les phrases <i>Si...</i>	GF, Ch 20	
8	Sem. du 28 octobre	Les conjonctions.	GF, Ch 12	Test no 2 mercredi (10%) (50 min.)
9	Sem. du 4 novembre	L'argumentation : le plan dialectique ; expressions utiles, une bonne introduction.		
10	Sem. du 11 novembre	Le subjonctif ; L'essai argumentatif *	GF, Ch.21	*Apportez votre plan et intro. mercredi et le brouillon lundi 18
11	Sem. du 18 novembre	L'essai argumentatif : correction des brouillons ; Le subjonctif.	GF, Ch.21	Remise de l'essai argumentatif mercredi (15%)

Semaine	Date	Matière Thème	Lectures à faire	Évaluations
12	Sem. du 25 novembre lundi 2 déc.	Le participe présent. Dernier cours, révisions.	GF, Ch 23, p. 325-334	Test no 3 mercredi (10%)

Règlements du cours

Absence

Une absence lors d'un examen en classe n'est admissible que pour une raison majeure (maladie, décès d'un proche, etc.) devant être prouvée par un document officiel (certificat médical ou autre). Voir le [site du registraire sur le règlement](#) pour de plus amples informations.

Si vous êtes malade pour un test en classe, veuillez faire remplir [le formulaire « verification of illness »](#) par votre médecin. Pas de rattrapage pour les travaux/examens manqués sans raison majeure. Le fait de partir en vacances n'est pas une raison valable. Une absence non motivée à un test ou à un examen entraînera la note 0.

Si l'étudiant.e rate une ou plusieurs classes, il est de sa responsabilité de demander les notes de cours aux autres étudiants, quelle que soit la circonstance. L'enseignante ne répondra aux courriels ou aux appels téléphoniques demandant des informations sur le contenu d'une classe manquée que si l'absence est motivée par une raison majeure (deuil dans la famille, problèmes personnels, maladie, etc). Le fait de partir en vacances n'est pas une raison valable.

Remise des travaux

- Les travaux écrits doivent être remis **en classe** le jour convenu, dactylographié, double interligne, police 12, SVP.
- Chaque devoir écrit doit être **original** et fait **individuellement**.
- Il y aura une pénalité de **5%** par jour pour tout travail remis en retard.

Travail de groupe

Hormis les corrections réciproques et les exercices faits en binôme (travail préliminaire pour le compte-rendu critique et l'essai argumentatif), le travail de groupe n'est pas permis.

Plagiat

Tout plagiat sera porté à la connaissance du Directeur du département et du vice-doyen (Associate Dean, Faculty of Arts) et sera sanctionné. Le plagiat consiste à emprunter un texte ou une partie de texte sans employer les guillemets (« ») et/ou sans en indiquer la source précise (référence bibliographique complète), de façon à ce que le lecteur croie qu'il s'agisse de vos propres mots. Il peut s'agir d'un texte tiré d'un livre, d'un article, d'un site internet ou encore du travail d'un(e) autre étudiant(e), etc. Veuillez noter que soumettre (en tout ou en partie) un travail déjà présenté dans un autre cours est tout aussi inacceptable. Pour plus d'informations, voir les liens indiqués à la fin du plan de cours.

La langue de la salle de classe est le français.

Les appareils électroniques

Il est interdit de consulter tout appareil électronique pendant un test. Veuillez éteindre votre téléphone portable au début de chaque cours.

OTHER IMPORTANT INFORMATION

Academic Integrity: In order to maintain a culture of academic integrity, members of the University of Waterloo community are expected to promote honesty, trust, fairness, respect, and responsibility. [Check www.uwaterloo.ca/academicintegrity/ for more information.]

Grievance: A student who believes that a decision affecting some aspect of their university life has been unfair or unreasonable may have grounds for initiating a grievance. Read the St. Jerome's University Policy on Student Petitions and Grievances, www.sju.ca/sites/default/files/upload_file/PLCY_AOM_Student-Petitions-and-Grievances_20151211-SJUSCapproved.pdf. When in doubt, please be certain to contact the St. Jerome's academic advisor who will provide further assistance.

Discipline: A student is expected to know what constitutes academic integrity, to avoid committing an academic offence, and to take responsibility for their actions. [Check www.uwaterloo.ca/academicintegrity/ for more information.] A student who is unsure whether an action constitutes an offence, or who needs help in learning how to avoid offences (e.g., plagiarism, cheating) or about "rules" for group work/collaboration should seek guidance from the course instructor, academic advisor, or the Associate Dean. When misconduct has been found to have occurred, disciplinary penalties will be imposed under the St. Jerome's University Policy on Student Discipline, www.sju.ca/sites/default/files/PLCY_AOM_Student-Discipline_20131122-SJUSCapproved.pdf. For information on categories of offences and types of penalties, students should refer to University of Waterloo Policy 71, Student Discipline, www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy71.htm. For typical penalties, check the Guidelines for the Assessment of Penalties, www.adm.uwaterloo.ca/infosec/guidelines/penaltyguidelines.htm.

Appeals: A decision made or penalty imposed under the St. Jerome's University Policy on Student Petitions and Grievances (other than a petition) or the St. Jerome's University Policy on Student Discipline may be appealed if there is a ground. A student who believes they have a ground for an appeal should refer to the St. Jerome's University Policy on Student Appeals, www.sju.ca/sites/default/files/PLCY_AOM_Student-Appeals_20131122-SJUSCapproved.pdf.

Note for students with disabilities: AccessAbility Services, located in Needles Hall (Room 1401) at the University of Waterloo, collaborates with all academic departments to arrange appropriate accommodations for students with disabilities without compromising the academic integrity of the curriculum. If you require academic accommodations to lessen the impact of your disability, please register with AccessAbility Services at the beginning of each academic term, www.uwaterloo.ca/accessability-services/.